Annonces légales et officielles (suite)

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

Vie des sociétés (suite)

BÉBÉBIZ ARTIGUES
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 9, avenue Desclaux,
33370 Artigues-près-Bordeaux
RCS Bordeaux 528 275 035

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

Suivant déclaration en date du 27 mai 2019, l'associé unique, la société BÉBÉBIZ SAS au capital de 230 700 €, dont le siège social est situé au 31, boulevard Lazare-Carnot, (31000) Toulouse, immatriculée sous le n° 479 400 566 RCS Toulouse, a décidé de dissoudre la société Bébébiz Artigues en application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et aux conditions fixées par ce texte.

Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la société Bébébiz Artigues à la société Bébébiz SAS.

Les créanciers sociaux pourront exercer leur droit d'opposition pendant un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, auprès du Tribunal de commerce de Bordeaux.

ALCIA IMMOBILIER

CESSATION DE GARANTIE

La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité ALCIA IMMOBILIER, à 2B, rue Victor-Hugo, 33185 Le Haillan, immatriculée au RCS 822 146 650, pour ses activités de : **transactions sur immeubles et fonds de commerce** depuis le 26 avril 2017, **gestion immobilière** depuis le 17 mai 2017, auprès de son garant financier, GALIAN Assurances, société anonyme d'assurance, 423 703 032 RCS, prendra fin trois jours francs après la publication du présent avis.

Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN Assurances, 89, rue La Boétie, 75008 Paris, dans les trois mois de la présente insertion.

Il est précisé que cette fin de garantie pour les activités de transactions sur immeubles et fonds de commerce, gestion immobilière, intervient à la suite d'une opération effectuée au profit de ALCIA IMMOBILIER, client-sociétaire n° 40387, RCS 502 035 835, domicilié à 25, allée du 7e-Art, 33400 Talence, bénéficiant de la garantie financière auprès de GALIAN Assurances.

Avis administratifs et judiciaires

Plan Local d'Urbanisme

Communauté de communes du Grand Saint-Émilionnais

APPROBATION RÉVISION À OBJET UNIQUE N° 2 DU PLUi

Par délibération en date du 16 mai 2019, la Communauté de communes du Grand Saint-Émilionnais a approuvé la révision à objet unique n° 2 de son plan local d'urbanisme intercommunal.

Le dossier est consultable au siège de la Communauté de communes.

CUISINE VÉGÉTALE

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX ET CHEZ VOTRE LIBRAIRE
11 €
ÉDITIONS SUD OUEST
www.editions-sudouest.com

Enquêtes publiques

Communauté de communes Convergence Garonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
sur le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune de Portets

Par arrêté en date du 16 mai 2019,

Le président de la Communauté de communes Convergence Garonne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune de Portets.

A cet effet, **Mme Virginie BELLIARD-SENS** (consultante en environnement) a été désignée commissaire-enquêteur par le président du Tribunal administratif de Bordeaux.

Durée de l'enquête : L'enquête se déroulera au pôle urbanisme et environnement de la Communauté de communes Convergence Garonne, 4, route de Branne à Cadillac et à la mairie de Portets, 11, Grand Rue, **du lundi 17 juin 2019 au mercredi 17 juillet 2019 inclus,** aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les permanences assurées : Le commissaire-enquêteur recevra dans les locaux de la mairie de Portets, 11, Grand-Rue **les lundi 17 juin 2019 de 9 h 15 à 12 heures, vendredi 28 juin 2019 de 13 h 30 à 17 h 30, mercredi 17 juillet 2019 de 13 h 30 à 17 h 30,** dans les locaux de la Communauté de communes : pôle urbanisme et environnement, 4, route de Branne à Cadillac **le jeudi 4 juillet 2019 de 9 h à 12 heures.**

Consultation du dossier d'enquête : Le dossier soumis à enquête publique comprend les délibérations, le contenu et la justification de la modification, l'évaluation des incidences sur l'environnement, le règlement modifié, le plan de zonage modifié, les avis des personnes publiques associées et en particulier l'avis de l'autorité environnementale, l'arrêté de mise à l'enquête publique, les publications dans les journaux.

Pendant la durée de l'enquête, il sera consultable à la Communauté de communes : pôle urbanisme et environnement 4, route de Branne à Cadillac et à la mairie de Portets, 11, Grand Rue. Un poste informatique sera mis à disposition du public pour la consultation du dossier d'enquête numérisé à la Communauté de communes : pôle urbanisme et environnement, 4, route de Branne à Cadillac et à la mairie de Portets, 11, Grand-Rue aux jours et heures habituels d'ouverture. Les pièces du dossier peuvent également être consultées sur le site Internet de la commune de Portets (www.mairie-portets.com/) ainsi que sur le portail urbanisme de la communauté de communes (https://urbanisme.convergence-garonne.fr).

Présentation des observations : Les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la Communauté de communes : pôle urbanisme et environnement et à la mairie de Portets. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la Communauté de communes, 4, route de Branne, 33410 Cadillac et à la mairie de Portets, 11, Grand Rue, 33640 Portets pendant toute la durée de l'enquête ainsi que par mail à l'adresse électronique dédiée à l'enquête publique : enquete-modifplu-portets@convergence-garonne.fr **du lundi 17 juin 2019 à 9 heures jusqu'au mercredi 17 juillet 2019 à 17 h 30.**

Suites de l'enquête publique : Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la Communauté de communes Convergence Garonne, pôle urbanisme et environnement, 4, route de Branne à Cadillac, à la mairie de Portets, 11, Grand Rue, 33640 Portets, sur le site Internet de la commune de Portets (www.mairie-portets.com), sur le portail urbanisme de la Communauté de communes (https://urbanisme.convergence-garonne.fr) ainsi qu'à la préfecture de la Gironde.

sudouest-annonces.com
Les meilleures offres de la région
"C'est pro et efficace !"

Région Nouvelle-Aquitaine

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
portant sur le projet de plan de prévention et de gestion des déchets Nouvelle-Aquitaine et son rapport environnemental

Par arrêté N°2019-07 du 16 mai 2019, il sera procédé **du lundi 17 juin 2019 au vendredi 19 juillet 2019 inclus,** soit 33 jours consécutifs, à une enquête publique portant sur le projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) Nouvelle-Aquitaine et sur son rapport environnemental.

Cette enquête se déroulera sur le territoire de la région Nouvelle-Aquitaine. Son siège sera situé à : Hôtel de Région,14, rue François-de-Sourdis, 33077 Bordeaux Cedex.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier en version papier et consigner ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les mairies listées ci-après :
Département de Charente : Angoulême, Cognac, Confolens.
Département de la Charente-Maritime : La Rochelle, Jonzac, Rochefort, Saintes, Saint-Jean-d'Angély.
Département de la Corrèze : Tulle, Brive-La-Gaillarde, Ussel.
Département de la Creuse : Guéret, Aubusson.
Département de la Dordogne : Périgueux, Bergerac, Nontron, Sarlat-La-Canéda.
Département de la Gironde : Arcachon, Blaye, Langon, Lesparre-Médoc, Libourne.
Département des Landes : Mont-de-Marsan, Dax.
Département du Lot-et-Garonne : Agen, Marmande, Nérac, Villeneuve-sur-Lot.
Département des Pyrénées-Atlantiques : Pau, Bayonne, Oloron-Sainte-Marie.
Département des Deux-Sèvres : Niort, Bressuire, Parthenay.
Département de la Vienne : Châtellerault, Montmorillon.
Département de la Haute-Vienne : Bellac, Rochechouart.
et dans les 3 sites de la Région, à l'Hôtel de Région à Bordeaux, à la Maison de la Région à Limoges, à la Maison de la Région à Poitiers.

Toute personne pourra demander à ses frais, communication du dossier d'enquête en s'adressant à Patricia FORTIN, responsable du projet, par voie postale à la Direction de l'environnement, 15, rue de l'Ancienne-Comédie, CS 70575, 86021 Poitiers Cedex, ou par voie électronique à economie-circulaire@nouvelle-aquitaine.fr

Conformément aux dispositions de l'article R.123-13 du Code de l'environnement, les observations du public déposées sur les registres d'enquête publique seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, l'avis d'enquête et le dossier seront également consultables sur le site Internet :
http://prpgd-nouvelle-aquitaine.enquetepublique.net , où le public pourra déposer ses observations sur un registre dématérialisé qui permettra également de consulter les observations déjà déposées par Internet.
Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront également être adressées par courrier à l'attention du président de la commission d'enquête au siège de l'enquête publique, Hôtel de Région, 14, rue François-de-Sourdis, 33077 Bordeaux, ou par voie électronique à
prpgd-nouvelle-aquitaine@enquetepublique.net

A noter que pendant toute la durée de l'enquête aux heures d'ouverture au public, un poste informatique d'accès gratuit sera ouvert au siège de l'enquête (Hôtel de Région à Bordeaux).

Cette enquête sera conduite par une commission d'enquête composée des membres suivants :
Président : Denis VAULTIER, officier général de gendarmerie en 2e section.
Membres titulaires : Christian JOUSSAIN, commandant de police honoraire, **Jean Pierre BORDRON,** ingénieur divisionnaire des Travaux publics de l'Etat retraité, **Dominique BERGOT,** ingénieur chercheur en environnement, **Christian CHEVALIER,** officier de la gendarmerie en retraite, **Claude GOMBAUD,** lieutenant-colonel de l'armée de terre retraité, **Marion THENET,** consultante indépendante en développement durable.

En cas d'empêchement de M. Denis VAULTIER, la présidence de la commission sera assurée par Christian JOUSSAIN.

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et heures : suivants.

CHARENTE : mairie d'Angoulême, mardi 2 juillet - 14 h/17 heures ; lundi 15 juillet - 14 h/17 heures.
Mairie de Cognac : vendredi 5 juillet - 9 h/12 heures.
Mairie de Confolens : mercredi 19 juin - 9 h/12 heures.

CHARENTE-MARITIME : mairie de La Rochelle, jeudi 27 juin - 14 h/17 heures ; jeudi 18 juillet - 14 h/17 heures.
Mairie de Jonzac, mardi 9 juillet - 9 h/12 heures.
Mairie de Rochefort, jeudi 20 juin - 9 h/12 heures.
Mairie de Saintes, lundi 24 juin - 14 h/17 heures.
Mairie de Saint-Jean-d'Angély, mardi 18 juin - 9 h/12 heures.

CORRÈZE : mairie de Tulle, vendredi 28 juin - 14 h/17 heures ; lundi 8 juillet 14 h/17 heures.
Mairie de Brive-La-Gaillarde, jeudi 4 juillet - 14 h/17 heures.
Mairie d'Ussel : mardi 25 juin - 14 h/17 heures.

CREUSE : mairie de Guéret, vendredi 21 juin - 9 h/12 heures ; vendredi 12 juillet - 14 h/17 heures.
Mairie d'Aubusson : mercredi 19 juin - 14 h/17 heures.

DORDOGNE : mairie de Périgueux, lundi 24 juin - 9 h/12 heures ; mardi 9 juillet - 9 h/12 heures.
Mairie de Bergerac : jeudi 20 juin - 14 h/17 heures.
Mairie de Nontron : vendredi 21 juin - 9 h/12 heures.
Mairie de Sarlat-La-Canéda : mardi 18 juin - 14 h/17 heures.

GIRONDE : Hôtel de Région à Bordeaux, lundi 17 juin - 9 h/12 heures ; vendredi 19 juillet - 14 h/17 heures.
Mairie d'Arcachon : jeudi 20 juin - 14 h/17 heures.
Mairie de Blaye : lundi 1er juillet - 9 h/12 heures.
Mairie de Langon : mercredi 3 juillet - 14 h/17 heures.
Mairie de Lesparre-Médoc : lundi 24 juin - 14 h/17 heures.
Mairie de Libourne : mercredi 26 juin - 9 h/12 heures.

LANDES : mairie de Mont-de-Marsan : jeudi 27 juin - 9 h/12 heures ; vendredi 12 juillet - 9 h/12 heures.
Mairie de Dax : mardi 25 juin - 9 h/12 heures.

LOT-ET-GARONNE : mairie d'Agen : mercredi 19 juin - 14 h/17 heures ; mardi 16 juillet - 9 h/12 heures.
Mairie de Marmande : mardi 25 juin - 14 h/17 heures.
Mairie de Nérac : jeudi 27 juin - 14 h/17 heures.
Mairie de Villeneuve-sur-Lot : mercredi 26 juin - 14 h/17 heures.

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES : mairie de Pau : lundi 17 juin - 9 h/12 heures ; mercredi 17 juillet - 9 h/12 heures.
Mairie de Bayonne : mercredi 3 juillet - 14 h/17 heures.
Mairie d'Oloron-Sainte-Marie : lundi 1er juillet - 14 h/17 heures.

DEUX-SÈVRES : mairie de Niort : jeudi 4 juillet - 14 h/17 heures ; jeudi 18 juillet - 14 h/17 heures.
Mairie de Bressuire : mercredi 19 juin - 14 h/17 heures.
Mairie de Parthenay : mardi 2 juillet - 9 h/12 heures.

VIENNE : Maison de la Région à Poitiers : mercredi 26 juin - 9 h/12 heures ; mercredi 10 juillet - 14 h/17 heures.
Mairie de Châtellerault : lundi 17 juin - 14 h/17 heures.
Mairie de Montmorillon : vendredi 28 juin - 9 h/12 heures.

HAUTE-VIENNE : Maison de la Région à Limoges : lundi 17 juin - 14 h/17 heures ; jeudi 11 juillet - 9 h/12 heures.
Mairie de Bellac : lundi 24 juin - 9 h/12 heures.
Mairie de Rochechouart : vendredi 28 juin - 9 h/12 heures.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le président de la commission transmettra le rapport, les conclusions et l'avis motivé de la commission d'enquête, accompagnés des registres et des pièces annexées, au président de la Région Nouvelle-Aquitaine et en transmettra simultanément une copie au président du Tribunal administratif de Bordeaux.

Le président de la Région Nouvelle-Aquitaine adressera, dès réception, copie du rapport, des conclusions et de l'avis motivé de la commission d'enquête aux préfets des départements de la Région et aux maires des communes concernées pour y être tenue à disposition du public pendant au moins un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication de ces pièces à la Région Nouvelle-Aquitaine.

Pendant le même délai, la copie du rapport, des conclusions et de l'avis motivé seront consultables sur le site Internet :
http://prpgd-nouvelle-aquitaine.enquetepublique.net
EP 19-245 ; enquete-publique@publilegal.fr

Notre territoire
UN SERVICE 100 % GRATUIT
NOTRE-TERRITOIRE.COM
SOYEZ LE 1ER INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE !

Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.